

Le nombre de places étant limité, merci de vous pré-inscrire avant d'envoyer votre bulletin d'inscription

1^{er} étape > pré-inscription à l'adresse mail suivante: kine.pediatrie.formation@gmail.com

Dans votre demande de pré-inscription, merci de préciser : Nom et prénom - Date et lieu (ville) de la formation.
Vous recevrez (sous 48 Heures) un mail de confirmation de pré-inscription (sous réserve de disponibilité).
Cette pré-inscription garantira votre place à la formation souhaitée pendant 7 jours.

2^{ème} étape > après confirmation de votre pré-inscription par mail, merci de retourner le bulletin d'inscription au formateur sous 7 jours.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATEUR : Abbas FAKHR- kinésithérapeute pédiatrique formateur- 45 bd de la Saussaye, 92200 Neuilly-sur-Seine
Mail : kine.pediatrie.formation@gmail.com – Tél : 06.08.40.51.22 - N° Activité-Formateur : 11921793092 - N° ADELI : 927027656

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : « La kinésithérapie respiratoire du nourrisson : l'enfant de 0 à 2 ans »

(X) Nom et prénom :

(X) Adresse :

(X) N° ADELI : **ou N° SIRET** (voir relevé URSSAF ou INSEE) :.....
ou joindre une photocopie de votre diplôme d'Etat de Masseur- Kinésithérapeute.

(X) Email :

(X) Tél portable :

(X) Merci d'entourer la date de votre choix :

LYON : 25 Janvier 2011.

RENNES : 10 Mai 2011.

DIJON : 18 Octobre 2011.

PARIS : 10 Février 2011.

TOULOUSE : 24 Mai 2011.

LYON : 10 Novembre 2011.

DIJON : 10 Mars 2011.

DIJON : 7 Juin 2011.

LYON : 17 Novembre 2011

PARIS : 17 Mars 2011.

GRENOBLE : 21 Juin 2011.

PARIS : 24 Novembre 2011.

LYON : 24 Mars 2011.

PARIS : 4 Octobre 2011.

PARIS : 1 Décembre 2011.

NICE : 30 Mars 2011.

PARIS : 11 Octobre 2011.

PARIS : 8 Décembre 2011.

- **Coût de la formation: 180 €**, règlement par chèque à l'ordre du formateur, **sur place**, le jour de la formation.

- **Cette action de formation est prise en charge par le FIFPL** (pour les kinésithérapeutes libéraux uniquement) **à hauteur de 150 €.**

- L'ensemble des documents nécessaires à la constitution d'un dossier de prise en charge FIFPL sera remis par le formateur à chaque participant le jour de la formation.

- La prise en charge de cette formation avant déjà été accordée par le collège des kinésithérapeutes du FIFPL, il n'est donc pas nécessaire d'envoyer au FIFPL une entente préalable de prise en charge avant la formation.

- Le participant devra envoyer l'ensemble des documents au FIFPL dans les 2 mois suivant la fin de la formation.

- **Frais d'annulation:**

Le participant s'engage à verser 50 % du montant de la formation en cas d'annulation à moins de 15 jours de la formation.

Le participant s'engage à verser 100 % du montant de la formation en cas d'absence ou d'annulation le jour de la formation.

(X) Fait à **(X) le**.....

(X) Signature :